



Discipline Voltige

Règlement du Championnat Suisse Voltige

1 Attribution

Les candidatures doivent être adressées par écrit au comité de l'Association suisse de voltige (ASV) jusqu'à l'assemblée générale de l'année précédente et sont présentées lors de l'assemblée générale.

Le comité de l'ASA choisit le lieu de l'organisation. Il veille à ce que le CS soit attribué à tour de rôle aux différentes régions, si des candidatures appropriées sont présentées.

Le comité de l'ASV soumet sa proposition au CT Voltige, qui attribue les CS (selon le règlement d'organisation de Swiss Equestrian 9.3).

L'association, qui se voit attribuer l'organisation du CS est responsable de son déroulement.

Swiss Equestrian participe aux frais des CS. Le montant de la contribution est fixé dans le budget de la discipline Voltige.

2 Durée et date de l'organisation

Le CS peut être organisé sur 2 ou 3 jours, à la discrétion de l'organisateur.

L'organisateur décide de la date du CS, d'entente et en accord avec le comité ASV. La date est publiée au plus tard 1er janvier de l'année d'organisation dudit CS. L'organisateur est tenu d'organiser le CS à la date fixée.

3 Catégories

Le CS se déroule dans les catégories suivantes :

- Groupes de catégorie S
- Groupes de catégorie SJ
- Individuel femmes de la catégorie ST
- Individuel hommes de la catégorie ST
- Individuel femmes de la catégorie SJ
- Individuel hommes de la catégorie SJ.
- Individuel femmes de la catégorie SY
- Individuel hommes de la catégorie SY
- Pas-de-Deux catégorie S
- Pas-de-Deux catégorie SJ

4 Qualification pour le Championnat suisse

Les trois meilleures notes de chaque catégorie seront prises en compte pour la qualification. Sont qualifiés :

- Les 10 meilleurs groupes de la catégorie S avec une note moyenne d'au moins 6,5.
- Les 10 meilleurs groupes de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,5.
- Les 15 meilleures voltigeuses individuelles de la catégorie ST avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 15 meilleurs voltigeurs individuels de la catégorie ST avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 15 meilleures voltigeuses individuelles de la catégorie SY avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 15 meilleurs voltigeurs individuels de la catégorie SY avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 15 meilleures voltigeuses individuelles de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 15 meilleurs voltigeurs individuels de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,1.
- Les 10 meilleures paires de Pas-de-Deux de la catégorie S avec une note moyenne d'au moins 6,5.
- Les 10 meilleures paires de Pas-de-Deux de la catégorie SJ avec une note moyenne d'au moins 6,5.
- Le meilleur voltigeur individuel (femme ou homme) de la catégorie LJ avec une note moyenne d'au moins 6,1 (participe en catégorie SJ).

Les groupes, les voltigeurs individuels et les couples de pas de deux sont autorisés à participer s'ils ont été officiellement classés à trois CVN au moins durant la saison de compétition en cours.

Jusqu'à un CVI est pris en compte. Seuls les CVIJ2* chez les juniors, les CVI Y2* chez les Young Vaulters et les CVI3* chez les seniors sont considérés comme des notes de qualification.

Les couples de Pas de Deux doivent atteindre la qualification en tant que couple.

Si un participant qualifié ne participe pas, le participant suivant classé sera automatiquement qualifié, pour autant qu'il remplisse les exigences.

La qualification se termine deux jours après la fin du dernier CVN avant les CS. La qualification ultérieure se termine à la clôture des inscriptions.

Les voltigeurs doivent être de nationalité suisse. Les doubles nationaux ne peuvent concourir que s'ils ne concourent pas pour un autre pays au niveau international pendant l'année en cours. Exception : les athlètes de nationalité étrangère ayant un "statut spécial FEI" selon le RG FEI art. 119 al. 6.2 peuvent également participer au Championnat suisse jusqu'au jour de leur 18e anniversaire (atteinte de la majorité). Au maximum deux voltigeurs par groupe peuvent avoir une autre nationalité que la nationalité suisse. Le meneur de longe peut être d'une autre nationalité que le voltigeur individuel, le groupe ou le couple de pas de deux et a le droit de prendre le départ et de recevoir des médailles.

Le contrôle de ces conditions est effectué par le CT Voltige. L'inscription aux CS se fait conformément au règlement de la voltige – règlement technique.

5 Contrôles vétérinaires

Une épreuve de constitution est obligatoire lors des CS. Elle est organisée par l'organisateur en accord avec le président du jury.

L'inspection des chevaux peut se dérouler sur deux jours.

L'inspection des chevaux doit avoir lieu avant le tirage au sort des catégories correspondantes.

L'inspection des chevaux est effectuée de manière analogue au règlement vétérinaire de la FEI, art. 1038.

Si un cheval n'est pas jugé apte, qualifié et en bonne santé, il peut être présenté une nouvelle fois lors de la première inspection ou lors d'une autre inspection de chevaux. Cette inspection peut être planifiée à l'avance ou programmée à tout moment par le vétérinaire et le président du jury.

Le vétérinaire observe le rond de longe avant chaque passage au CS. S'il estime qu'un cheval n'est pas en forme, il le communique immédiatement et clairement au longeuse ou le longeur et en informe le juge responsable avant que le cheval n'entre en piste.

6 Ordre de départ et présentation

L'ordre de départ des chevaux est tiré au sort avant le CS.

En règle générale, les distances suivantes doivent être respectées lorsque plusieurs concurrents prennent le départ avec le même cheval ou le même meneur de longe :

- Individuel : au moins 5 chevaux
- Pas de Deux : au moins 2 chevaux
- Groupes : au moins 3 chevaux

Si cela n'est pas possible, le président du jury adapte l'ordre en conséquence. Si un cheval tiré au sort est défaillant avant l'épreuve, le cheval de remplacement le remplace, pour autant qu'il ait été correctement annoncé. Les éventuels changements d'inscription doivent être effectués avant la date limite d'inscription, faute de quoi le droit de participation s'éteint.

Toutes les catégories ont deux passages

Catégorie	1er passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage
Groupes S et SJ	Programme imposé	Programme libre	Programme libre -*
Individuel SY	Programme imposé	Test technique	Programme libre
Individuel ST	Programme imposé	Test technique	Programme libre
Individuel SJ	Programme imposé	Programme libre	Programme libre
Pas-de-Deux S et SJ	Programme libre	Programme libre	-

* si la durée est fixée à 3 jours.

Le 1er passage a lieu dans l'ordre du tirage au sort.

Dans les autres manches de chaque catégorie, le départ est donné dans l'ordre inverse du classement intermédiaire (y compris toutes les manches précédentes). Les catégories individuelles ST, SY et SJ doivent se dérouler séparément à partir de la 2e manche. Les catégories individuelles hommes et femmes peuvent être organisées séparément.

Si plusieurs voltigeurs ou couples de pas de deux prennent le départ sur le même cheval, c'est la place de départ du mieux placé qui est prise en compte, dans la mesure du possible. L'ordre de départ sur le même cheval reste le même pendant toutes les manches.

7 Horaire

L'horaire provisoire avec les contrôles vétérinaires et les tirages au sort doit être visible sur l'avis de concours.

Une partie de l'épreuve ne doit pas être interrompue par une pause prévue de plus de 15 minutes.

8 Terrain de la compétition

Une ronde de longe (terrain d'entraînement) doit être couvert. Le sol de la piste doit correspondre à peu près à la piste de compétition. Les prairies ou les revêtements durs ne peuvent pas être acceptés.

9 Le jury

Le comité de l'ASV désigne le panel de juges et le président du jury en accord avec l'organisateur.

Le jury se compose d'au moins six juges : des juges nationaux niveau 3 ou 4 au moins deux concours pendant l'année civile en cours et au moins un juge FEI étranger niveau 3 ou 4.

En accord avec le responsable technique de la CT, quatre juges peuvent être engagés pour les différentes catégories au lieu de six.

Plan de déploiement des juges :

Groupes S/SJ – 6 juges

Juge	Programme imposé	Programme libre /libre 1	Test technique /programme libre 2
A	Figures	Cheval	Technique
B	Cheval	Technique	Artistique
C	Figures	Artistique	Cheval
D	Figures	Cheval	Technique
E	Cheval	Technique	Artistique
F	Figures	Artistique	Cheval

Groupes S/SJ – 4 juges :

Juge	Programme imposé	Programme libre /libre 1	Test technique /programme libre 2
A	Figures	Cheval	Technique
B	Cheval	Technique	Artistique
C	Figures	Artistique	Technique
D	Figures	Technique	Cheval

Individual ST/SY/SJ – 6 juges :

Juge	Programme imposé	Programme libre /libre 1	Test technique /programme libre 2
A	Figures	Cheval	Technique
B	Cheval	Technique	Artistique
C	Figures	Artistique	Cheval
D	Figures	Cheval	Technique
E	Cheval	Technique	Artistique
F	Figures	Artistique	Cheval

Individual ST/SY/SJ- 4 juges :

Juge	Programme imposé	Programme libre /libre 1	Test technique /programme libre 2
A	Figures	Cheval	Technique
B	Cheval	Technique	Artistique
C	Figures	Artistique	Technique
D	Figures	Technique	Cheval

Pas de Deux S/SJ – 6 juges :

Juge	Programme libre	Programme libre 2
A	Cheval	Technique
B	Artistique	Cheval
C	Technique	Artistique
D	Cheval	Technique
E	Artistique	Cheval
F	Technique	Artistique

Pas de Deux S/SJ – 4 juges :

Juge	Programme libre	Programme libre 2
A	Cheval	Technique
B	Technique	Cheval
C	Artistique	Technique
D	Technique	Artistique

10 Bureau d'enregistrement et secrétariat

Seul le programme de calculs de l'ASV doit être employé durant le CS. Le programme, le PC et l'imprimante sont mis à disposition gratuitement par l'ASV.

11 Résultats intermédiaires

Les classements intermédiaires doivent être établis et communiqués après chaque d'épreuve.

12 Médailles, diplômes, prix et distinctions

Les médailles sont remises aux trois premiers du classement et à leur longeur ou longeuse, à condition qu'ils aient effectué tous les passages.

Le CT Voltige est responsable de l'organisation et les médailles sont mises à disposition par Swiss Equestrian.

Un don d'honneur doit être donné aux médaillés.

Les diplômes sont donnés à tous les groupes, aux voltigeurs individuels et aux paires Pas-de-Deux qui ont participé au Championnat Suisse. Les diplômes sont faits et délivrés par l'ASV.

Des prix souvenirs sont donnés à tous les participants.

Les chevaux des champions peuvent être distingués.

13 Boxes/Ecuries

Les boxes doivent être réservés conformément au préprogramme jusqu'à la date limite d'inscription. Jusqu'à 14 jours avant le début de la manifestation, les boxes annoncés en trop doivent être annulés auprès de l'organisateur, faute de quoi le box sera payant.

14 Programme cadre

L'organisateur du CS est libre d'organiser une compétition nationale lors du CS pour tous ceux qui ne peuvent pas participer au CS.

Les classements et les plaquettes doivent porter la mention "CVN".

Le programme cadre doit être clairement déclaré comme tel dans l'annonce et les publications pour le CS.

La cérémonie de remise des prix du CS et la cérémonie de remise des prix du programme-cadre doivent être organisées séparément dans le temps.

15 Communication

L'organisateur doit désigner une personne chargée des relations avec les médias. Cette personne doit discuter de ses préparatifs et du suivi des médias avec la personne responsable des relations avec les médias au sein du comité ASV.

Les invitations officielles aux CS, dans la mesure où elles concernent les sports équestres, doivent être discutées avec le comité ASV et le CT.

Le guide des Championnats suisses de voltige doit servir de directive.

Approuvé par le Directoire Voltige le 02.02.2024